

Soutien financier : Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)



Vous souhaitez mettre en place un projet qui relève des domaines du sport, de la citoyenneté, de la solidarité, de l'environnement, de la culture, de la santé, ou autre? Le **Pôle accueil et accompagnement de la vie étudiante et de campus** ([DiVEC](#)) peut vous accompagner et vous soutenir financièrement grâce au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes. L'enveloppe du FSDIE provient de la [Contribution de Vie Étudiante et de Campus](#).

Ce soutien financier n'est pas destiné aux projets issus de la pédagogie.

Procédure de dépôt de dossier

Avant de demander cette subvention, merci de bien vouloir prendre connaissance du [règlement](#).

- * Pour **retirer le dossier de candidature**, prendre rendez-vous auprès du / de la chargé-e de développement de la vie étudiante : vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr. Prendre contact **au moins un mois avant la date finale** de dépôt.
- * **Déposer le dossier** avant la date limite de dépôt.

Pour les associations ayant reçu une subvention les années précédentes, vous devez avoir transmis le bilan avant d'effectuer une nouvelle demande.

Accompagnement

Vous souhaitez être accompagné-e-s dans l'élaboration de votre dossier, le montage de votre budget, la recherche de partenaires ? Le **Pôle accueil et accompagnement de la vie étudiante et de campus** (DiVEC) est là pour vous conseiller.

Vous pourrez également suivre des ateliers d'accompagnement : gestion de projet, gestion de budget, présentation à l'oral.

Attribution et calendrier

Plusieurs commissions d'attribution se réunissent chaque année :

- * **en novembre** uniquement pour les étudiant-e-s et associations de l'Université Bordeaux Montaigne,

- * **en mars** pour les étudiant-e-s de l'Université Bordeaux Montaigne et toute association étudiante respectant les critères du règlement.
- * **en juin** uniquement pour les étudiant-e-s et associations de l'Université Bordeaux Montaigne.

Points importants si votre demande est accordée

- * Insérer le logo de l'établissement et du FSDIE de l'Université Bordeaux Montaigne sur tous vos supports de communication liés au projet. Téléchargez le 📎 [pack Comm'](#).
- * Nous adresser vos supports de communication avant diffusion afin que nous nous assurions du respect de ces dispositions. Voir le 📎 [pack Comm'](#).
- * Nous adresser dans les deux mois suivant la réalisation de votre projet, **un bilan moral et financier** ainsi que les justificatifs comptables liés à la subvention.

Remplissez le 📎 [formulaire de bilan](#) et renvoyez par mail à vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr.

Pour tout renseignement complémentaire, conseil, ou rendez-vous, contactez : vie-etudiante@u-bordeaux-montaigne.fr / 05 57 12 66 74